



Newsletter MSJ - Mars 2025

- Facturation générale



Les factures de février 2024 reprenant les **REPAS de FEVRIER**, ainsi que les éventuels rappels de factures des mois précédents seront distribués dans le cartable de votre aîné, d'ici quelques jours. N'oubliez pas de vérifier les cartables et fardes d'avis. Les factures seront à **payer pour fin du mois** au plus tard.

Sauf éventuels rappels, il s'agira de la dernière facture sous format papier. A partir du mois prochain, tous les nouveaux frais seront postés sur votre session CREOS.

En cas de difficultés financières, un plan de paiement est toujours possible et gratuit, arrêtant les frais de contentieux qui arrivent normalement après 3 rappels et une mise en demeure. N'hésitez pas à contacter le bureau, si vous êtes dans ce cas.

Annexe gratuite

Comme le mois précédent, les **frais liés aux cours de natation** de février (présences et navettes), seront encodés dans **creos** et déduits de votre portefeuille. Vous les retrouverez dans "**mes invitations**".

De même que les **activités payantes** qui ont eu lieu le mois passé :

Janvier :

- Spectacle pour les maternelles (de l'acc à la M3)
- Solde pour les classes de mer des 3e primaires



Ce mois-ci, vous devrez encore aller cliquer sur le bouton **PAYER**, afin d'acquitter ces frais.

Nous essaierons d'envoyer moins de mails pour vous prévenir que les activités (1 par semaine et par type de frais)

ont été ajoutées sur votre session.

Si les frais "activités" du mois passé n'ont pas été approuvés, le paiement de ceux-ci sera forcé prochainement.

A partir du mois prochain, les frais des activités seront automatiquement déduits de votre portefeuille.



N'oubliez donc pas d'approvisionner votre compte en conséquence.



Pour demander une déduction sur les frais de navettes piscine, en cas de long certificat (au moins 1 mois), un scan de celui-ci devra impérativement être envoyé par

mail au bureau.

bureau.montsaintjean@gmail.com

Il devra être envoyé au plus tard le 30 ou le 31 du mois concerné par l'absence.

Après ce délai, le remboursement ne sera plus possible.

L'original devra également être transmis sous format papier au / à la titulaire, à l'attention du professeur d'éducation physique.



- **COMMANDE des REPAS** : N'oubliez pas de réserver les repas de février, au plus tard pour le 17 mars ! (cfr newsletters précédentes) et n'oubliez donc d'approvisionner votre portefeuille dans les temps, afin que les repas ne soient pas annulés pour cause de solde insuffisant.* Pour rappel, nous vous conseillons d'effectuer les versements au plus tard le 12 de chaque mois !

* Les repas sont déduits à J-47. Si vous n'avez pas assez de solde dans votre portefeuille, vous recevrez une notification de rappel durant 5 jours. Par la suite, le repas est annulé.

Si vous avez réservé des repas jusqu'à la fin de l'année, nous vous conseillons donc de prévoir un solde suffisant dans votre portefeuille afin de ne pas avoir de notifications très régulières et que vos repas ne soient pas annulés.



- Les frais sont déduits du portefeuille par **ordre chronologique**.

Si vous avez des frais en attente, et que vous approvisionnez votre portefeuille pour régler des repas.

L'argent posté sera d'abord utilisé pour payer les frais en attente.



- **Attestations fiscales :**

Si vous n'êtes pas encore venus chercher votre attestation fiscale, vous pouvez passer au secrétariat :

- de 8h à 8h30 : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis
- de 15h à 16h : les lundis, mardis et jeudis

- **Photos individuelles ET de classe - le jeudi 3 avril 2025**

Nous vous rappelons que les photos individuelles ET de classe auront lieu ce **jeudi 3 avril**.

Afin que vous puissiez assortir au mieux la tenue de votre enfant, voici le fond qui a été choisi cette année.



- **Fancy Fair - samedi 12 avril**

Nous avons le plaisir de vous accueillir pour notre fancy fair, ce **samedi 12 avril 2025**. Cette année, elle aura pour thème les **années 80**.

Ci-dessous, vous trouverez les horaires des spectacles.

9 h 30	1e maternelle
10 h 15	Accueil
11 h 00	2^e maternelle
11 h 45	3^e maternelle
13 h 30	1^e primaire
14 h 15	2^e primaire
15 h 00	3^e et 4^e primaire
16 h 30	6^e primaires

Les élèves de 5^{ème} primaire ont le plaisir de vous proposer une exposition sur le **SURREALISME**. Rdv dans un des locaux de garderie de l'entrée principale.

Au cours de la journée, des jeux pour les enfants seront proposés, sur base de l'achat d'une carte "JEUX"

Un bar et de la petite restauration (salée et sucrée) seront également possibles à l'achat. Les cartes "jeux" et "consommation" seront disponibles à la caisse.

Les portes d'entrée resteront ouvertes tout au long de la journée. Nous vous rappelons que les enfants sont sous la responsabilité de leur(s) parent(s) ou tout autre adulte qui les accompagne.

Nous avons commandé le soleil, et installerons des tables dehors. Afin de profiter au mieux de cette journée festive, nous avons besoin de votre aide. Nos professeurs et autres membres de l'équipe bénévoles ont déjà énormément de travail ce jour-là. Nous vous demandons de mettre les déchets ménagers dans les poubelles appropriées. Les vidanges sont à rapporter au bar, et la vaisselle est à déposer dans les bacs destinés à cet usage.



- **TOMBOLA du 12 avril 2025**

A cette occasion, une tombola sera organisée. Nous sommes à la recherche de beaux lots. Si, via votre travail, vous avez de chouettes lots à proposer (bons de réduction, bons d'achat, bons "pour", de quoi faire de beaux paniers, ...), n'hésitez pas à contacter Mme Heerman (P5A) ou le bureau.

sophieheermanmsj@gmail.com bureau.montsaintjean@gmail.com



Règles du mois à
Mont-Saint Jean

Voici la règle qui sera abordée,
durant le mois au sein des
classes.

Les professeurs l'expliqueront à
leurs élèves et veilleront à ce
qu'elle soit respectée.



divers

- Les travaux des sanitaires du réfectoire ont débuté durant les congés de détente. Elles seront inaccessibles pendant quelques semaines.

Les élèves pourront utiliser les toilettes des autres ailes du rez-de-chaussée en attendant la fin des travaux.



- Il n'y aura pas de repas chauds la dernière semaine d'école : du 30 juin au 4 juillet. Vous devrez donc prévoir un pique-nique pour votre enfant.
- Suite à une réflexion en équipe, nous avons décidé de ne pas organiser la journée pyjama cette année. Notre école a décidé de s'impliquer dans plusieurs autres journées thématiques orientées vers des causes à caractère social ou environnemental. Notre volonté est d'inscrire notre école dans une dynamique d'ouverture sur le monde, et consciente des enjeux de notre société. Celles-ci auront lieu à différents moments de l'année civile.



Pour nos fêtes d'écoles ou tout autre évènement organisé pour nos élèves, nous serions désireux de trouver des partenariats parmi les parents : nourriture, boissons, activités/jeux, lots, prêt de matériel.

Si vous travaillez dans un de ces secteurs et pouvez nous transmettre des offres de prix "défiant toute concurrence" 😊, n'hésitez pas à revenir vers le secrétariat.

Toutes les idées seront les bienvenues !



École communale de Mont Saint Jean

Rue du Ménil, 3

1410 Waterloo

02/384 34 92

www.montsaintjean.be